

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 17 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAE 234** Subvention (10 000 euros) et convention avec l'association Mov'eo.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention à l'association Mov'eo et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Mov'eo.

Article 2 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association Mov'eo, domiciliée 50, rue Ettore Bugatti, 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray (SIMPA n° 184545 / dossier (2016\_06400) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 90, nature 6574, ligne VF 55021 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**